



TEXTE ADOPTÉ n° 152  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

12 juin 2008

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'entraide  
judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la  
République française et le Gouvernement de Son Altesse  
Sérénissime le Prince de Monaco.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le  
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 53, 137 et T.A. 44 (2006-2007).*

*Assemblée nationale : 767 et 912.*

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, signée à Paris le 8 novembre 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juin 2008.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 767.